

Conseil Municipal Séance publique 14/10/19

République Française

Délibération n° 2019/3

Cité Educative - candidature pour la labellisation

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Nombre de présents : 39

Date de la convocation : 08/10/19 Compte rendu affiché : 16/10/19

Transmis en préfecture : 16/10/19 Numéro de télétransmission unique : 069-216902593-20191014-34353-CC-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Hidaya SAID

Elu(e)s:

Présent(e)s: Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme

Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, M. Nasser DJAIDJA, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Hidaya SAID, M. Pascal

DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS.

Absent(e)s: M. David INGLES, M. Damien MONCHAU, Mme Maite LAM.

Excusé(e)s:

Dépôt de pouvoir : Mme Amina AHAMADA MADI à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Paula ALCARAZ à

Mme Véronique FORESTIER, Mme Marie-Christine BURRICAND à M. Serge TRUSCELLO, M. Saïd ALLEG à M. Bayrem BRAIKI, Mme Nadia CHIKH à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Loan NGUYEN à M. Pierre-Alain MILLET, Mme

Régia ABABSA à M. Idir BOUMERTIT.







République Française

Rapport n° 3
Cité Educative - candidature pour la labellisation

Direction Enfance Education

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 3 mai dernier, les villes de Vénissieux et Saint-Fons ont été informées par l'Etat de l'inclusion du territoire des Minguettes-Clochettes comme zone éligible à la labellisation «Cité éducative», programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative pour certains quartiers en politique de la Ville.

Issu du «plan Borloo», il s'agit d'un programme interministériel s'inscrivant dans le volet Educatif de la Politique de la Ville, porté par le ministère de la Ville et du Logement et le ministère de l'Education nationale et coordonné par le Commissariat Général à l'Egalité des territoires.

L'État propose de s'engager dans cette démarche en collaboration avec les collectivités, au travers de l'élaboration d'une stratégie territoriale ambitieuse et partagée.

L'objectif de ce programme est d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de la petite enfance jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire en coordonnant l'ensemble des moyens publics et des acteurs éducatifs d'un territoire dans une démarche globale et collaborative.

Considérant le partage de vues entre les villes de Vénissieux et Saint-Fons quant à l'intérêt de s'inscrire dans une démarche globale se proposant de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans, un avant-dossier de candidature commune a été travaillé conjointement par les villes de Vénissieux et Saint-Fons et déposé auprès de la coordination nationale le 28 juin 2019.

Le programme des Cités éducatives constitue une opportunité de valoriser les actions déjà mises en place par les communes, l'Éducation nationale et leurs partenaires, sur des territoires où les indicateurs socio-économiques attestent de l'importance de réaffirmer les nécessaires conditions de réussite éducative de tous les enfants.

Il ne vise pas à se substituer aux actions déjà en place sur les deux communes (Programme de réussite éducative, Contrat local d'accompagnement à la scolarité, éducation artistique et culturel, contrat éducatif local...), mais à renforcer les synergies et améliorer leur portée.

Par ailleurs, il permet de réaffirmer la nécessité d'une coordination étroite entre les acteurs institutionnels, et une mise en cohérence et en transversalité de leurs initiatives, dans l'objectif de conforter l'ambition éducative partagée des différentes parties prenantes.

Considérant l'intérêt, à travers cette dynamique partenariale, de définir plus précisément les enjeux prioritaires du territoire, les publics cibles, les niveaux d'intervention requis et d'innover en faveur de la mixité sociale et de la réussite éducative de tous les publics, les Villes de Vénissieux et de Saint-Fons

 en relation avec les pilotes désignés par l'Éducation nationale, la principale du collège Jules Michelet de Vénissieux, assistée par le principal du collège Alain de Saint-Fons, et la déléguée du Préfet – ont travaillé à la délimitation d'un zonage associant l'ensemble du territoire de la carte scolaire des collèges situés sur le plateau des Minguettes à l'ensemble du territoire de Saint-Fons.

Ces territoires constitueront donc le territoire de la Cité éducative intercommunale, dont la commune porteuse est celle de Vénissieux, associée à la commune de Saint-Fons.

L'avant-projet de candidature commune distingue les trois axes de travail suivant :



Conseil Municipal Séance publique 14/10/19

République Française

- Favoriser la construction d'une culture commune, permettant à chaque acteur de travailler dans le respect de ses spécificités et de sa culture professionnelle à la recherche de complémentarités ;
- Promouvoir les actions de coéducation et de soutien à la parentalité, afin d'accorder aux parents et aux jeunes la place qui est la leur en tant qu'acteurs des processus éducatifs ;
- Soutenir l'innovation, afin d'enrichir l'offre éducative existante, et développer sur le territoire un laboratoire d'expérimentations mises en place pour améliorer la réussite scolaire, la réussite éducative et l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Le 5 septembre 2019, ce projet a été retenu parmi les 80 «Cités éducatives» labellisées sur l'ensemble du territoire national.

Les villes de Vénissieux et Saint-Fons, en lien avec leurs partenaires, s'engagent donc désormais dans la finalisation du projet de Cité éducative, ouvrant droit à des conventions de financement pluriannuelles, et déclinant précisément les modalités organisationnelles et le plan d'action pour les trois années à venir.

Le Conseil municipal,

Le rapport de Madame Le Maire, entendu,

Vu l'avis du Bureau municipal du 16 septembre 2019 après en avoir délibéré,

A l'unanimité

décide de :

- Approuver la candidature de la ville de Vénissieux, associée à la ville de Saint-Fons, pour la labellisation « Cité éducative » :
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tout document dans le cadre de la labellisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire La Première Adjointe Yolande PEYTAVIN

